

PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 5 mai 2025 à 19h30 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

**PRÉSENTS :**

Mme Charline Plante, mairesse  
Mme Lucie Hamelin, conseillère  
Mme Roseline St-Onge, conseillère  
Mme Emilie Maloney, conseillère  
Mme Christiane Forcier, conseillère  
M. Francis Dupuis, conseiller

**EST ABSENT :**

M. Jean-François Marcouiller, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

**PROPOSITION ORDRE DU JOUR**

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du mois d'avril 2025
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
  - 6.1 Approbation de la liste des comptes
  - 6.2 Dépôt des engagements financiers
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
  - 7.1 Adoption de la politique d'affichage sur le site internet de la Municipalité
  - 7.2 Autorisation signature d'une entente pour les conditions reliées à la formation Opérateur en eau potable offerte à deux employés
  - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2025-006 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025
  - 7.4 Renouvellement forfait saisonnier 2025 - Abat Extermination
  - 7.5 Demande au Gouvernement de relancer le programme RénoRégion
  - 7.6 Démission d'un membre du conseil municipal
- 8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
  - 8.1 Réparation de la pompe à la station Samson/Marchand
  - 8.2 Démission d'un pompier du service incendie de Saint-Élie-de-Caxton

- 8.3 Embauche d'un pompier au service incendie de Saint-Élie-de-Caxton
- 8.4 Embauche d'un directeur des travaux publics

**9. RÉOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

- 9.1 Approbation des ententes pour la Galerie d'art au Garage de la culture

**10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS**

- 10.1 Appui - Mauricie Arts Vivants –Théâtre des lacs pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds commun de vitalisation MRC de Maskinongé
- 10.2 Appui Le Lutin Marmiton - Ecosystème caxtonien pour le dépôt d'un projet dans le cadre du Fonds commun de vitalisation MRC de Maskinongé

**11. RÉOLUTIONS – URBANISME**

**12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

**14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**

Bonsoir à tous,

Le printemps est enfin arrivé, apportant avec lui le renouveau et la lumière après les longs mois d'hiver. Tandis que la neige se retire doucement, notre environnement se révèle dans toute sa splendeur, mais aussi dans ses défis : débris et détritus laissés par la saison froide réapparaissent sur nos espaces privés et publics.

Pour faire de notre municipalité un lieu toujours plus agréable et accueillant, je vous invite à poser quelques gestes simples et essentiels :

- Rentrer les bacs après le passage des camions de collecte.
- Désencombrer les galeries et les façades.
- Ramasser les excréments laissés en bordure de routes ou dans les parcs.

Chaque petit geste compte pour préserver l'harmonie et la propreté de notre beau village. Ensemble, nous contribuons à la qualité de notre milieu de vie et à la fierté de notre communauté.

**Sommet des batteries à Shawinigan**

Le jeudi 8 mai prochain, j'aurais l'opportunité de représenter notre municipalité, aux côtés de Saint-Mathieu-du-Parc et de Saint-Boniface, lors d'un atelier participatif et de tables rondes portant sur l'acceptabilité sociale de la filière batterie. Cet événement sera une occasion précieuse pour partager nos préoccupations et exprimer nos revendications sur l'exploration et l'exploitation minière de nos territoires. Bien que Saint-Élie-de-Caxton ne possède aucune terre publique et que notre territoire est protégé suite à l'adoption de la nouvelle loi sur les Mines. Il est important de continuer à soutenir et travailler avec les autres municipalités environnantes.

Je suis persuadée que c'est par notre engagement collectif que nous pourrions défendre nos valeurs.

### **Caméras de surveillance**

Pour assurer la sécurité de nos espaces publics et prévenir les actes de vandalisme, des caméras de surveillance seront prochainement installées autour des bâtiments municipaux. Plusieurs incidents récents, comme des graffitis ou encore un feu allumé dans la cour de l'école, nous rappellent l'importance de la vigilance.

Nous comptons sur la solidarité et l'engagement de tous pour signaler tout comportement suspect et contribuer à la protection de notre milieu de vie. La sécurité est l'affaire de chacun, et en travaillant ensemble, nous pourrions préserver la sérénité de notre communauté.

**Bonne réunion à tous, dans le respect des opinions de chacun !**

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **RÉSOLUTION 2025-05-093**

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par monsieur Francis Dupuis  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AVRIL 2025**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2025**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

##### **RÉSOLUTION 2025-05-094**

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Christiane Forcier  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'ADOPTER** les procès-verbaux du mois d'avril 2025.

Adoptée

## **4. CORRESPONDANCE**

## 5. RAPPORT DES COMITÉS

Lucie Hamelin

Elle mentionne que le Service de garde ouvrira bientôt. Il y aura une période d'inscription le 19 mai de 9h00 à 11h00 et l'ouverture sera le 26 mai prochain dans les locaux de la Municipalité.

## 6. PRÉSENTATION DES COMPTES

### 6.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

|       |                                             |                                                                       |              |
|-------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------|
| 15590 | ALARME ET CONTROLE D'ACCES<br>ALLIANCE INC. | SERVICE DE GARDE<br>AMÉNAGEMENT                                       | 2 605.05 \$  |
| 15591 | ANNULÉ                                      |                                                                       |              |
| 15592 | ALIMENTATION R. AUDET                       | FRAIS DE REPAS                                                        | 105.48 \$    |
| 15593 | L'AUGUSTE THEATRE                           | SUBVENTION                                                            | 2 000.00 \$  |
| 15594 | BELANGER SAUVE , AVOCATS                    | SERVICES JURIDIQUES<br>HONORAIRES                                     | 7 494.19 \$  |
| 15595 | BELLERIVE JOCELYN                           | CONTRAT DÉNEIGEMENT                                                   | 22 178.39 \$ |
| 15596 | BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE-<br>DE-CAXTON  | SUBVENTION                                                            | 3 000.00 \$  |
| 15597 | CARPENTIER, HUISSIERS DE<br>JUSTICE INC.    | AUTRES                                                                | 88.31 \$     |
| 15598 | CARQUEST, PIECES D'AUTOS                    | ENTRETIEN CAMION<br>INCENDIE, PIÈCES,<br>ACCESSOIRES ET<br>ENTRETIEN  | 102.97 \$    |
| 15599 | CEGEP DE SAINT-LAURENT                      | FORMATION                                                             | 5 978.70 \$  |
| 15600 | SYNDICAT REG. DES EML.MUN.<br>MAURICIE CSN  | COTISATIONS SYNDICALES                                                | 875.12 \$    |
| 15601 | DEVELOPPEMENT SAINT-ELIE-DE-<br>CAXTON      | SUBVENTION                                                            | 2 300.00 \$  |
| 15602 | DUGAS MECANIQUE MOBILE                      | ENTRETIEN CAMION<br>INCENDIE                                          | 1 203.23 \$  |
| 15603 | ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL<br>ET FILS      | ENTRETIEN ET REPARATION<br>LUMIÈRES DE RUES                           | 662.38 \$    |
| 15604 | MAGASIN PIERRE MARCOTTE INC.                | ENTRETIEN CAMION,<br>ÉQUIPEMENT                                       | 117.23 \$    |
| 15605 | EUROFINS ENVIRONEX                          | ANALYSES D'EAU                                                        | 762.28 \$    |
| 15606 | FEDERATION QUEBECOISE DES<br>MUN.           | FORMATION                                                             | 2 589.76 \$  |
| 15607 | FREDERIC MANSEAU                            | ADHÉSION                                                              | 229.95 \$    |
| 15608 | LE GROUPE CONSILIUM                         | CONSEILLER EN<br>RESSOURCES HUMAINES                                  | 768.91 \$    |
| 15609 | GROUPE CLR                                  | SYSTÈME DE<br>COMMUNICATION TRAVAUX<br>PUBLICS ET SERVICE<br>INCENDIE | 349.77 \$    |

|       |                                        |                                                                                  |               |
|-------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 15610 | GESTION SANITAIRE DAVID-MORIN          | COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES                                                   | 11 034.62 \$  |
| 15611 | RECEVEUR GENERAL DU CANADA             | RADIO LICENCES PORTATIFS                                                         | 484.08 \$     |
| 15612 | INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR           | ENTRETIEN INFORMATIQUE                                                           | 48.23 \$      |
| 15613 | EQUIPEMENTS INCENDIES CMP MAYER INC.   | HABITS DE COMBAT, ÉQUIPEMENT                                                     | 3 443.50 \$   |
| 15614 | KERSIA CANADA LTEE                     | ARTICLES DE NETTOYAGE                                                            | 455.79 \$     |
| 15615 | LAFOREST NOVA AQUA INC                 | AMÉNAGEMENT 2E PUIITS AQUEDUC PRINCIPAL                                          | 16 015.84 \$  |
| 15616 | LOCATION CDA INC.                      | ENTRETIEN ET REPARATION OUTILS                                                   | 16.96 \$      |
| 15617 | MAISON DES JEUNES AU COEUR             | SUBVENTION                                                                       | 4 000.00 \$   |
| 15620 | MATERIAUX LAVERGNE                     | PETITS OUTILS, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN                                  | 1 321.64 \$   |
| 15621 | MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE       | PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN                                                 | 325.84 \$     |
| 15622 | MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L | SERVICES JURIDIQUES HONORAIRES                                                   | 2 810.51 \$   |
| 15623 | MRC DE MASKINONGE                      | QUOTE-PART, ENFOUISSEMENT CONTRAT, REDEVANCE ÉLIMINATION, ENTRETIEN INFORMATIQUE | 186 020.20 \$ |
| 15624 | MUNICIPALITE DE CHARETTE               | ENTENTE 6E RANG                                                                  | 410.22 \$     |
| 15625 | ORPHEON DE ST-ELIE-DE-CAXTON           | SUBVENTION                                                                       | 1 000.00 \$   |
| 15626 | PAYSAGEMENT TOMMY CARON                | CONTRAT DÉNEIGEMENT                                                              | 18 658.66 \$  |
| 15627 | PLURITEC LTEE                          | ENTRETIEN CASERNE                                                                | 2 017.81 \$   |
| 15628 | POMPES À EAU LAUNIER & FILS INC.       | PIÈCES, ACCESSOIRES STATION POMPAGE                                              | 73.58 \$      |
| 15629 | POMPLO                                 | PRODUITS CHIMIQUES                                                               | 1 174.89 \$   |
| 15630 | POSTES CANADA                          | PUBLICATIONS MUNICIPALES                                                         | 192.04 \$     |
| 15631 | JONATAN SAVARD                         | FRAIS DE DÉPLACEMENT, CONGRÈS COMBEQ                                             | 419.51 \$     |
| 15632 | AGENCE SPATIALE                        | SERVICE DE GARDE AMÉNAGEMENT                                                     | 3 037.10 \$   |
| 15633 | VILLEMURE ODETTE                       | ENTRETIEN INFORMATIQUE, FOURNITURES DE BUREAU, ENTRETIEN ET REPARATION PARC      | 1 248.00 \$   |

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

#### **RÉSOLUTION 2025-05-095**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Emilie Maloney  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer pour l'année 2024 au montant de 3 538.95 \$ et pour l'année 2025 au montant de 304 081.79 \$ et déjà payés au montant de 46 253.71 \$, et les salaires nets du mois de mars 2025 au montant de 37 173.45 \$, totalisant la somme de 391 047.90 \$.

Adoptée

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

---

Sandra Gérôme  
Directrice générale et greffière trésorière

## **6.2 DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **DÉPÔT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, dépose les listes des engagements financiers pour le mois d'avril 2025.

## **7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**

### **7.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE D’AFFICHAGE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE D’AFFICHAGE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite encadrer l’affichage des informations sur son site internet afin d’assurer la clarté, l’accessibilité et la conformité;

**ATTENDU QUE** la mise en place d’une politique d’affichage vise à garantir une communication efficace et transparente entre la municipalité et ses citoyens;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du projet de politique d’affichage et en approuve les principes et modalités;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-096**

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyé par monsieur Francis Dupuis  
Il est résolu à l’unanimité des membres présents :

**D’ADOPTER** la politique d’affichage sur le site internet. Cette politique entre en vigueur dès son adoption.

Adoptée

## **7.2 AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES CONDITIONS RELIÉES À LA FORMATION OPÉRATEUR EN EAU POTABLE OFFERTE À DEUX EMPLOYÉS**

### **AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES CONDITIONS RELIÉES À LA FORMATION OPÉRATEUR EN EAU POTABLE OFFERTE À DEUX EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT** que lors de la séance du conseil du 7 avril dernier, le conseil municipal a donné l'autorisation à deux employés à suivre une formation afin d'obtenir la certification d'Opérateur en eau potable;

**CONSIDÉRANT** que les deux employés municipaux employés, matricules **32-1703** et **61-1230**, se sont inscrits à cette formation;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat des employés municipaux a exprimé son intérêt à établir une entente sur les conditions de cette formation ;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale est responsable de la gestion administrative et de la mise en œuvre des ententes relatives aux employés municipaux ;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-097**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'AUTORISER** la direction générale à signer une entente entre les deux employés concernés et le syndicat, régissant les conditions relatives à la formation Opérateur en eau potable.

Adoptée

## **7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2025-006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES 2025**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

**Madame Christiane Forcier DONNE UN AVIS DE MOTION** qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet « Règlement 2025-006 modifiant le règlement 2025-001 concernant l'imposition des taxes municipales 2025 ».

Le projet de règlement 2025-006 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

## **7.4 RENOUELEMENT FORFAIT SAISONNIER 2025 - ABAT EXTERMINATION**

### **RENOUELEMENT FORFAIT SAISONNIER 2025 ABAT EXTERMINATION**

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque année un traitement préventif est effectué à l'extérieur du Centre communautaire contre les insectes;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-098**

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Roseline St-Onge

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE RENOUVELER** le contrat avec Abat extermination Enr. au montant de 725.00 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront puisés même le poste budgétaire # 02 70120 522.

Adoptée

## **7.5 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RELANCER LE PROGRAMME RÉNORÉGION**

### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RELANCER LE PROGRAMME RÉNORÉGION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**RÉSOLUTION 2025-05-099**

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Roseline St-Onge  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- Votre député à l'Assemblée nationale M. Simon Allaire, circonscription de Maskinongé
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

Adoptée

## **7.6 DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Dépôt de la lettre de démission du conseiller au siège numéro.6

Conformément à l'article 316 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, je dépose au la Directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal la lettre de démission de M. Jean-François Marcouiller, conseiller siégeant au siège numéro 6.

## **8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**

### **8.1 RÉPARATION DE LA POMPE À LA STATION SAMSON/MARCHAND**

#### **OCTROI CONTRAT – REPARATION POMPE AQUEDUC SAMSON/MARCHAND**

**CONSIDÉRANT** que la pompe de la station Samson/Marchand nécessite des réparations afin d'assurer son bon fonctionnement et la continuité des services;

**CONSIDÉRANT** que la soumission reçue de la compagnie Atlantis Pompe pour la réparation de ladite pompe s'élève à 10 350,50 \$ plus taxes;

**RÉSOLUTION 2025-05-100**

Sur proposition de monsieur Francis Dupuis appuyé par madame Christiane Forcier  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal autorise la réparation de la pompe à la station Samson/Marchand par la compagnie Atlantis Pompe, au coût de 10 350,50 \$ plus taxes, incluant les pièces, la main-d'œuvre et les frais de déplacement;

**D'AMENDER** le poste budgétaire 02 41324 641 d'une somme de 10 900 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée

## **8.2 DÉMISSION D'UN POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

### **DÉMISSION D'UN POMPIER DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**ATTENDU QUE** monsieur Samuel Samson a remis sa démission à titre de pompier à temps partiel du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-101**

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Lucie Hamelin  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal accepte la démission de monsieur Samuel Samson à titre de pompier à temps partiel, avec effet au 5 avril 2025;

**QUE** le conseil remercie monsieur Samson pour son implication et le travail accompli au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité ;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise au directeur du service de sécurité incendie pour suivi administratif.

Adoptée

## **8.3 EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

### **EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du directeur du service incendie d'embaucher un nouveau pompier;

**CONSIDÉRANT** que le pompier est déjà formé en incendie;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-102**

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par madame Christiane Forcier  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal embauche monsieur Gwendal Brossault à titre de pompier pour le service incendie de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

## **8.4 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

### **EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite assurer la gestion efficace, sécuritaire et durable de ses infrastructures et de ses bâtiments municipaux ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité juge nécessaire de confier la direction des travaux publics à une personne compétente, disponible et expérimentée, pour planifier, coordonner et superviser l'entretien, la réfection et le développement de ses infrastructures ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a le droit d'embaucher comme directeur des travaux publics un ancien membre du conseil municipal, et que « même si cette embauche survient dans les 12 mois suivants la fin de son mandat, l'élu concerné ne contrevient pas à l'article 5.2.7.1 du Code d'éthique s'il ne retire pas un "avantage indu" de ses fonctions antérieures », l'existence d'un tel avantage ne pouvant être présumée (Opinion juridique, Bélanger Sauvé, 26 février 2025, p. 3);

**ATTENDU QUE** cette embauche repose exclusivement sur les compétences professionnelles de la personne visée et non sur son ancien statut d'élu ;

### **RÉSOLUTION 2025-05-103**

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyé par madame Emilie Maloney  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'EMBAUCHER** Monsieur Jean-François Marcouiller au poste de directeur des travaux publics, à compter du 6 mai 2025 de planifier, coordonner et superviser l'entretien, la réfection et le développement des infrastructures de la Municipalité;
- **QUE** cette embauche respecte les règles d'éthique en vigueur et ne constitue pas un avantage indu au sens de l'article 5.2.7.1 du Code d'éthique des élus ni de l'article 6 (7°) de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
- **QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière et la mairesse soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir avec Monsieur Jean-François Marcouiller.

Adoptée

## **9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**

### **9.1 APPROBATION DES ENTENTES POUR LA GALERIE D'ART AU GARAGE DE LA CULTURE**

#### **APPROBATION DES ENTENTES POUR LA GALERIE D'ART AU GARAGE DE LA CULTURE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite encourager la culture locale et offrir un espace aux artistes pour exposer et créer leurs œuvres en public;

**ATTENDU QUE** les artistes Léonie Mercier, Carl Chevare et Carmen Colbert désirent utiliser le Garage de la Culture pour ces fins;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepte de prêter gratuitement le Garage de la Culture aux artistes, dans le cadre d'une entente de non-responsabilité;

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu des conditions d'utilisation dans une entente afin de définir les rôles, responsabilités et limites de chacun;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-104**

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par monsieur Francis Dupuis  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal approuve les ententes convenues entre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et les artistes Léonie Mercier, Carl Chevari et Carmen Colbert;

**QUE** la Municipalité confirme que le prêt du Garage de la Culture aux artistes est consenti à titre gratuit;

**QUE** la Mairesse, madame Charline Plante, et la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Sandra Gérôme, soient autorisées à signer lesdites ententes au nom de la Municipalité.

Adoptée

#### **10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**

##### **10.1 APPUI - MAURICIE ARTS VIVANTS –THÉÂTRE DES LACS POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN DE VITALISATION MRC DE MASKINONGÉ**

##### **APPUI MAURICIE ARTS VIVANTS – THÉÂTRE DES LACS POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été déposée par Mauricie Arts Vivants, pour la création d'un pôle de diffusion et de soutien à la création en arts vivants dans la MRC de Maskinongé;

**CONSIDÉRANT** que ce projet intitulé « Théâtre des lacs » vise à structurer une offre culturelle en diffusant des spectacles professionnels et en accueillant des artistes pour des résidences de création et médiation culturelle;

#### **RÉSOLUTION 2025-05-105**

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par monsieur Francis Dupuis  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPUYER** la demande de projet de Mauricie Arts Vivants – Théâtre des lacs dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

Adoptée

##### **10.2 APPUI LE LUTIN MARMITON - ECOSYSTÈME CAXTONIEN POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN DE VITALISATION MRC DE MASKINONGÉ**

##### **APPUI LE LUTIN MARMITON – ECOSYSTÈME CAXTONIEN POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU FONDS COMMUN DE VITALISATION DE LA MRC DE MASKINONGÉ**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière a été déposée par Le Lutin Marmiton afin d'établir une collectivité durable en trouvant des moyens de redynamiser la montagne du Calvaire;

**CONSIDÉRANT** que ce projet intitulé « Écosystème caxtonien » vise à améliorer la vitalisation du village par l'aménagement territorial et de la mobilisation citoyenne envers son environnement de vie.

## **RÉSOLUTION 2025-05-106**

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyé par madame Roseline St-Onge  
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

**D'APPUYER** la demande de projet Le Lutin Marmiton – Ecosystème caxtonien dans le cadre du programme de vitalisation de la MRC de Maskinongé.

Adoptée

### **11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**

### **12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Roseline St-Onge propose de lever l'assemblée à 20h28.

---

Charline Plante, mairesse

---

Sandra Gérôme  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Charline Plante, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.